



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MAI 2021

Établi en vertu de l'article L2125-25
du Code Général des Collectivités Territoriales :
Extrait des points essentiels des délibérations
votées par le Conseil Municipal.

Le PROCÈS-VERBAL relatant tous les débats
de la séance sera affiché ultérieurement.

Date de convocation :

12/05/2021

Date d'envoi :

17/05/2021

Date d'affichage :

18/05/2021

L'an deux mil vingt et un, le 25 mai à 18h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Luynes, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 21
Absents : 08
Pouvoirs : 07
Votants : 28

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Martine BOURDIN, Odile RITOURET, Danièle HOUDU,
Sylviane FORTUN,
Messieurs Alain SELLIER, Eric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Christine MENORET, Sophie BORÉ, Hélène ODENT, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST.

Absents excusés :

Mesdames Claire CARTIER, Nathalie GIRAULT MORESVE, Renata VENCES, Aurélie LERICHE,
Messieurs Jean-Marc CHATEAU, Olivier DOUSSET, Pascal NOYAU, Eric GUILMET.

Absents :

Mesdames /
Messieurs /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur Daniel PERRICHOT,
Madame Claire CARTIER avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND,
Madame Nathalie GIRAULT MORESVE avait donné pouvoir à Madame Martine BOURDIN,
Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER,
Madame Renata VENCES avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET,
Madame Aurélie LERICHE avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU,
Monsieur Eric GUILMET avait donné pouvoir à Monsieur Eric VERHILLE.

Secrétaire de séance :

Madame Danièle HOUDU.



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 AVRIL 2021
AUCUNE OBSERVATION N'ÉTANT FAITE, IL EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

ORDRE DU JOUR :

DEL N° 25-05-2021/01 EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION POUR ACQUISITION D'UNE PARCELLE BOISÉE.

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation de cette délibération et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE D'EXERCER le droit de préemption en vue d'acquérir la parcelle D1434.

APPROUVE l'acquisition par la commune de Luynes de la parcelle cadastrée D1434 d'une superficie de 211 m² située au Moulin Bluteau, au prix de 800 €, majorés de 200 € de frais de vente correspondants aux émoluments notariés et d'autres frais annexes éventuels.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL N° 25-05-2021/02 TARIFS SAISON CULTURELLE 2021 - 2022

Après avoir pris connaissance des propositions de tarifs et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs ci-dessous concernant la Saison Culturelle 2021/ 2022 (tarifs inchangés depuis l'ouverture de La Grange en 2016).

PRÉCISE que la saison culturelle s'entend du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Tarifs	Tout public « Manifestation dite exceptionnelle » Catégorie A	Tout public Catégorie B	Petite forme Catégorie C	Jeune public Catégorie D	Pass Jeune Public 2 spectacles - programmation partagée Catégorie C
Tarif Plein	12 €	10 €	6 €	5 € (adultes et enfants à partir de 3 ans ; gratuit - de 3 ans)	8€ (adultes et enfants à partir de 3 ans ; gratuit - de 3 ans)
Tarif Réduit : Étudiants, 10-18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé, intermittent du spectacle, personnel municipal	10 €	8 €	4 €	/	/
Tarif Abonné à partir de 3 spectacles	10 €	8 €	/	/	/
Tarif Groupes + de 10 personnes	10 €	8 €	4 €	/	/
Moins de 10 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	/	/
Etablissements scolaires luynois (écoles et collège Lucie et Raymond Aubrac)				2 € par élève et gratuité pour les accompagnateurs	/
Etablissements scolaires extérieurs à Luynes				4 € par élève et gratuité pour les accompagnateurs	/
Séance « petite enfance » (SMA Les P'tits Loups et RAM intercommunal)				Gratuit	/
Séance ALSH La Ruche d'Ernest et La Passerelle				Gratuit	/
Centre de loisirs extérieurs à Luynes				4 € par enfant et gratuité pour les accompagnateurs	/

DEL N° 25-05-2021/03 MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES DU POLE ENFANCE JEUNESSE

Après avoir pris connaissance des modifications du règlement des services du Pôle Enfance Jeunesse et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur des services du Pôle Enfance Jeunesse.

Après avoir pris connaissance de la proposition de cette décision modificative et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget de la commune, exercice 2021 tel que figurant dans le tableau ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT				
IMPUTATION BUDGÉTAIRE			DÉPENSES	RECETTES
CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION		
022	022	01	- 9 000 €	-
023	023	01	+ 9 000 €	-
TOTAL			0 €	0 €

SECTION INVESTISSEMENT					
IMPUTATION BUDGÉTAIRE				DÉPENSES	RECETTES
CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	PROGRAMME		
021	021	01	-	-	+ 9 000 €
212	202	822	212	+ 9 000 €	-
TOTAL				9 000 €	9 000 €

~~~~~

Monsieur le Maire répond aux questions posées par les élus de la liste « Ensemble Luynes Gagnante » concernant :

- La Pépinière Comestible
- Les incivilités commises sur la commune.

~~~~~

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h15.

Fait à Luynes, le 26 mai 2021

Le Maire,

Bertrand RITOURET

